

J'espère que vous, madame le Président, compte tenu de la gravité du problème et du fait que c'est la première fois qu'il se pose dans les annales du Parlement et que votre rôle consiste avant tout à protéger les privilèges des députés, vous ne prendrez pas de décision aujourd'hui, afin de pouvoir étudier cette nouvelle initiative sous tous les angles. Il se peut qu'elle incite le gouvernement libéral à outrepasser ses droits en matière de financement et à faire fi du droit des citoyens de croire que les informations qu'ils transmettent à leur député et, partant, au gouvernement canadien, demeurent confidentielles.

Mme le Président: A l'ordre. Je voudrais faire une déclaration à propos de la question de privilège qui a été soulevée par le député de Bow River (M. Taylor). Je n'aime pas laisser s'accumuler les questions de privilège et je juge préférable de trancher immédiatement une question lorsque c'est possible, afin de permettre à la Chambre de poursuivre ses travaux.

● (1610)

Au début, j'étais convaincue que cette affaire ne relevait pas du tout de la compétence de la présidence. J'ai entendu les instances des deux côtés, mais les derniers arguments du chef de l'opposition (M. Clark) me convainquent de réserver ma décision sur cette question de privilège. Je dois dire que les arguments ont été nombreux mais les faits plutôt rares. Quoi qu'il en soit, j'aimerais approfondir la question avant de décider, un autre jour, si le bien-fondé de la question de privilège repose sur une présomption suffisante.

* * *

LES SPORTS

L'UTILISATION DE L'ARGENT PROVENANT DES LOTERIES

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, j'invoque le Règlement pour une raison très grave. Avec tout le respect que je dois à la présidence, je dois lui signaler que je ne suis pas membre du Nouveau parti démocratique. Je suis encore membre du parti conservateur, pour le cas où madame le Président l'aurait oublié.

Un autre chèque de Loto Canada a été présenté au ministre des Sports, qui représente un montant global de 12.7 millions de dollars de plus pour la culture et les arts. Comme le premier ministre (M. Trudeau) essaie de donner au fédéralisme canadien une nouvelle image de marque, il voudra sûrement que ses ministres accordent aux questions de compétence en matière d'impôt sur les ressources, de redevances sur les ressources minières sous-marines, de pouvoirs fédéraux de dépenses, de loteries, de pouvoirs fédéraux dans le domaine du commerce intérieur et extérieur, et de communications autant d'importance et de valeur qu'au rapatriement de la constitution. Comment le premier ministre peut-il permettre à un ministre, à un ancien premier ministre provincial, de ne pas respecter un accord avec les provinces dûment signé par les ministres fédéraux et provinciaux sous les auspices du bureau du Conseil privé et du ministère de la Justice et de priver le monde des

Travaux de la Chambre

arts, des sports et de la culture de l'argent dont il a besoin? Il n'a plus un sou.

Le secrétaire d'État (M. Fox) m'a avoué personnellement qu'il lui fallait accorder des crédits aux orchestres symphoniques et aux arts. Le ministre n'encaisse pourtant pas les chèques. Cela est important, parce que ces groupes ont besoin d'argent.

Mme le Président: A l'ordre. Le député engage un débat. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. COSSITT—ON DEMANDE À M^{me} LE PRÉSIDENT DE REVENIR SUR SA DÉCISION

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je veux très brièvement invoquer le Règlement afin d'obtenir des éclaircissements de la part de la présidence. Si je comprends bien, madame le Président, vous avez décidé de reporter votre décision sur deux questions de privilège soulevées aujourd'hui. Vous avez dit, je crois, et avec raison, que vous deviez examiner les précédents. Je me demande par conséquent si vous ne pourriez pas revenir sur la décision que vous avez rendue hier et l'examiner en fonction des mêmes précédents pour voir s'il n'y aurait pas lieu de la modifier?

Mme le Président: Je pense que cela n'est pas possible. Le précédent que je veux examiner est celui que le député de Bow River (M. Taylor) a signalé au sujet d'une autre question de privilège. Je crains donc de ne pouvoir donner suite à la demande du député.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Comme c'est aujourd'hui jeudi, le leader du gouvernement pourrait-il nous dire quels travaux il envisage pour le reste de la journée et pour la semaine prochaine? Je crois savoir qu'il voudrait réserver deux jours à l'opposition en vertu du Règlement.

M. Pinard: Madame le Président, nous étudierons le bill C-39 puis le bill C-22.

[Français]

En ce qui concerne le programme de la semaine prochaine, je confirme que mardi et mercredi seront des jours réservés à l'opposition, et en particulier au parti progressiste conservateur. J'espère que lundi nous pourrions compléter l'étude de la troisième lecture du bill C-30, qui est actuellement étudié en comité. J'espère qu'il sera rapporté pour qu'on puisse en compléter l'étude lundi, ou le plus tôt possible la semaine prochaine. Il s'agit du projet de loi autorisant le gouvernement à emprunter des sommes supplémentaires d'argent.